



REGLEMENT

L'association Muzik'App organise la Muzik'Broc, foire aux instruments, accessoires, vinyles, CD, ..

La participation à cette foire n'est autorisée qu'aux particuliers.

Il est possible de s'inscrire à l'avance ou le jour même en fonction des places disponibles restantes.

La foire se déroule le 29 Septembre à la salle des Tisserands à Apprieu, uniquement en intérieur

2 formules :

- table de 1.20 m nominative et personnelle : 5 euros
- Vente libre pour un volume inférieur à 50 cm linéaire : 3 euros par personne : emplacement libre, non nominative, sur les tables réservées à cet effet . Plusieurs personnes partageront cette table avec vous.

-
- Conformément à la réglementation, les vendeurs s'engagent à remplir le formulaire et fournir ainsi, les informations nécessaires et sincères à leur inscription, accompagnées d'une photocopie d'une pièce d'identité ainsi que du règlement signé. L'inscription ne sera effective qu'à la réception du règlement par l'association , copie d'une attestation de responsabilité civile. N'oubliez pas de vous munir de la pièce d'identité et de l'attestation d'assurance le jour de la foire.
 - Les emplacements sont affectés le jour même de la foire et ne le seront pas au moment de la réservation
 - L'installation se fera de 8h à 9h45 du matin. Les véhicules des exposants seront tolérés devant la salle pour la durée du déchargement mais devront ensuite être stationnés sur le parking gratuit, place Buisnière.
 - L'ouverture de la foire est prévue de 10h à 18h

- Les vendeurs ayant réservé des emplacements linéaires sont autorisés à libérer l'espace à partir de 18h

Les vendeurs en vente libre peuvent libérer l'espace lorsqu'ils le souhaitent.

- Tout objet invendu devra être repris par le vendeur. Tout objet « oublié » sur place ne pourra pas être réclamé par le vendeur ultérieurement. Il sera alors au profit de l'association
-
- Les transactions se dérouleront sous la seule responsabilité des acquéreurs et des vendeurs. Muzik'App ne pourra pas être tenu responsable d'un problème de règlement de la part d'un acquéreur
- L'association Muzik'App ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dommage causé ou subi par un exposant. Les instruments ou objets exposés restent sous la responsabilité du seul vendeur pour la durée de la foire, charge au vendeur de vérifier auprès de son assurance de la bonne prise en charge de tout préjudice le concernant durant la foire.
- Tout enfant mineur devra être accompagné d'un représentant de l'autorité parentale.
- Aucune inscription ne sera validée sans paiement, sans le règlement non signé et le bulletin rempli

Nom et prénom de l'exposant :

N° carte d'identité :

Date et lieu de délivrance :

Assurance- Nom et N° de sociétaire :

*Je réserve 1 table (à 5 euros) au nom de : _____

*Je prendrais une petite place sur une place partagée. Prix : 3 euros

Total = _____ euros,

et je reconnais avoir pris connaissance du règlement et en accepter toutes les conditions.

J'atteste sur l'honneur que cette participation à ce genre de manifestation est la première, la deuxième * pour l'année 2019 (* rayer la mention inutile)

Signature de l'exposant